

Index AI : PRE01/325/2010  
27 September 2010

## **Ouganda. Un défenseur kenyan des droits humains est inculpé de terrorisme**

Les autorités ougandaises doivent libérer un défenseur kenyan des droits humains inculpé d'actes terroristes, ou donner des précisions sur les charges retenues contre lui, ont écrit conjointement Amnesty International et Human Rights Watch dans une lettre adressée au gouvernement de l'Ouganda ce lundi 27 septembre 2010.

Al Amin Kimathi et l'avocat kenyan Mbugua Mureithi ont été interpellés le 15 septembre. Il s'étaient tous deux rendus du Kenya en Ouganda pour assister au procès de six Kenyans inculpés de terrorisme dans le cadre des attentats commis en juillet à Kampala, qui ont fait plus de 76 victimes parmi des spectateurs de la finale de la Coupe du monde de football. Libéré trois jours plus tard, Mbugua Mureithi a été renvoyé au Kenya. Al Amin Kimathi, président du Forum musulman des droits de l'homme au Kenya, a été détenu au secret pendant six jours avant d'être inculpé de terrorisme et de meurtre mardi 21 septembre.

« Nous craignons qu'Al Amin Kimathi n'ait été victime d'une arrestation arbitraire pour avoir exercé ses activités légitimes de défense des droits fondamentaux, en apportant une assistance juridique aux suspects inculpés dans le cadre de l'attentat », a expliqué Erwin van der Borght, directeur du programme Afrique d'Amnesty International.

L'acte d'accusation ne révèle aucune information précise ni allégation concernant le comportement d'Al Amin Kimathi qui le rendrait responsable des crimes décrits.

Trente-huit personnes de différentes nationalités, parmi lesquelles des Ougandais, des Kenyans et des Somaliens, ont été inculpées de terrorisme au cours des derniers mois dans le cadre de l'affaire des attentats de juillet.

Le Forum musulman des droits de l'homme a remis en cause et critiqué publiquement le fait que plusieurs suspects kenyans ont été transférés du Kenya vers l'Ouganda, faisant valoir que ce transfert ne respectait pas la procédure d'extradition qui exige des mandats d'arrêt dans les deux pays et la tenue d'audiences judiciaires. En outre, les autorités kenyanes ont bafoué le droit d'*habeas corpus* (procédure permettant la comparution immédiate d'un détenu devant une autorité judiciaire, afin de contester la légalité de la détention, et de permettre ainsi une éventuelle remise en liberté) des suspects transférés.

« Tous les États doivent garantir pleinement le respect des droits humains et de l'état de droit, y compris dans les opérations de lutte contre le terrorisme, a indiqué Rona Peligal, directrice de la division Afrique de Human Rights Watch. L'arrestation d'Al Amin Kimathi ne passera pas sous silence les questions soulevées par les transferts semble-t-il illégaux imposés par le Kenya à ses propres citoyens, en violation de leurs droits. »

Tout en reconnaissant que l'Ouganda doit enquêter sur les attentats qui ont ébranlé Kampala en juillet 2010 afin de traduire en justice les responsables présumés de ces actes, Amnesty International et Human

Rights Watch exhortent les autorités kenyanes et ougandaises à respecter pleinement le droit international relatif aux droits humains et les normes en la matière, ainsi que leurs constitutions.

Dans le courrier adressé au gouvernement ougandais et la lettre envoyée au ministère kenyan des Affaires étrangères, les deux organisations ont invité les deux gouvernements à appuyer la tenue d'une enquête indépendante et impartiale sur les atteintes aux droits humains qui auraient émaillé l'arrestation et le transfert vers l'Ouganda de 13 Kenyans, la procédure légale n'ayant semble-t-il pas été suivie.

### **Notes aux rédacteurs**

- Au cours de leur détention, Al Amin Kimathi et Mbugua Mureithi ont été longuement interrogés par les policiers sur le financement présumé d'activités terroristes. Les policiers ont saisi l'ordinateur personnel d'Al Amin Kimathi, l'ont fouillé en son absence et en ont copié le contenu.
- Le Forum musulman des droits de l'homme a recueilli des informations sur la détention arbitraire, l'expulsion secrète et le transfert illégal de dizaines d'hommes, de femmes et d'enfants qui avaient fui la Somalie pour se réfugier au Kenya en 2006 et début 2007.